

COMMUNIQUE DE PRESSE

Saint-Denis, le 23 octobre 2024

Signature du plan antichute des personnes âgées à La Réunion : les acteurs locaux se mobilisent

A La Réunion, les chutes sont responsables de plus de 1 800 hospitalisations et de plus de 60 décès chaque année chez les personnes âgées de plus de 65 ans. Ces chutes entraînent des conséquences physiques, psychologiques et marquent une rupture dans la vie des individus et une perte d'autonomie.

Pour inverser la tendance, l'ARS La Réunion et les acteurs locaux (Département, Assurance-maladie, Association des Maires de La Réunion, Drajes, ANAH, DEAL, Caisses Réunionnaises Complémentaires, SGGIR, CHU-GHER, CHOR et UDCCAS) ont signé un plan régional visant à réduire la proportion de chutes, à domicile ou en institution, des personnes âgées de plus de 65 ans.

Ce plan d'actions antichute 2024-2027 a été signé ce 23 octobre matin à l'EHPAD Fabien Lanave de la Fondation Père Favron au Port, en présence de l'ensemble des acteurs.

Contexte et objectifs du Plan Antichute

Si La Réunion compte encore aujourd'hui parmi les territoires les plus jeunes de France, elle est concernée, depuis les dernières décennies, par un vieillissement rapide de sa population et qui va s'amplifier dans les prochaines années.

Lancé en 2022 par le Gouvernement, le plan national antichute des personnes âgées a pour objectif de **réduire de 20 % en trois ans** le nombre de chutes mortelles ou entraînant une hospitalisation des personnes de 65 ans et plus.

Un objectif qui ne peut être atteint à La Réunion sans la mobilisation de l'ensemble des acteurs locaux et des politiques publiques autour de leviers permettant d'agir sur les situations les plus courantes.

Un plan régional autour de 5 axes et 8 actions

Décliné en 5 axes et 8 actions concrètes, ce plan antichute a été établi en concertation avec les acteurs suivants :

- L'ARS La Réunion,
- Le Département,
- L'Assurance maladie / La CGSS,
- L'Association des Maires de La Réunion,

- La Direction Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (Drajes)
- L'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH),
- La Direction de l'Environnement, de l'Aménagement, et du Logement (DEAL),
- La Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarité (DEETS),
- Les Caisses Réunionnaises Complémentaires (CRC),
- La Société de gériatrie et de gérontologie de La Réunion (SGGIR),
- Le Centre Hospitalier Universitaire (CHU),
- Le Groupement Hospitalier Est Réunion (GHER),
- Le Centre Hospitalier Ouest Réunion (CHOR),
- L'Union départementale des centres communaux d'action sociale (UDCCAS).

Ces acteurs s'engagent, au travers de leurs champs de compétences respectifs, à favoriser la mise en œuvre des axes et actions du Plan Antichute 2024-2027 et à mobiliser les moyens humains et logistiques disponibles.

Axe 1 : Savoir repérer les risques de chute et alerter

Pour prévenir efficacement les risques de chutes, les signes avant-coureurs doivent être mieux connus et mieux dépistés.

Exemple d'action proposée dans le Plan antichute 2024-2027 :

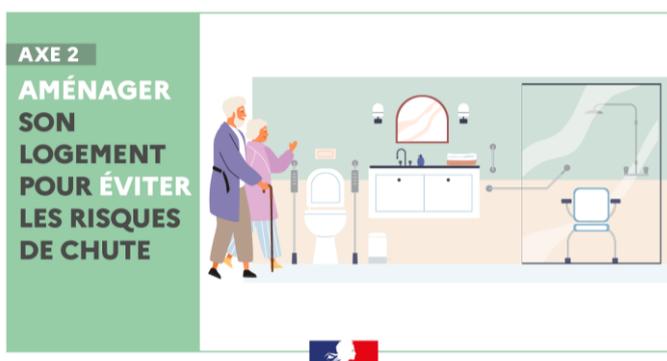
Déploiement du programme ICOPE à La Réunion. Programme conçu par l'OMS, ICOPE a pour objectif de retarder la dépendance des séniors en repérant précocement leurs facteurs de fragilité.



A consulter

- o Fiche « Qu'est-ce qui fait chuter les personnes âgées ? » [A consulter ici](#)
- o Fiche « Qui chute à domicile ? » [A consulter ici](#)

Axe 2 : Aménager son logement pour éviter les risques de chutes



L'adaptation et la sécurisation des logements sont une condition indispensable au maintien à domicile des personnes âgées.

Exemple d'action proposée dans le Plan antichute 2024-2027 :

Déploiement de l'aide MaPrimeAdapt' de l'ANAH à La Réunion. Effective depuis le 1^{er} janvier 2024, elle permet aux personnes en perte d'autonomie de rester vivre chez elles grâce au financement des travaux d'adaptation des logements.

A consulter

- o Fiche « Quels aménagements pour mon logement ? » [A consulter ici](#)

Axe 3 : Des aides techniques à la mobilité faites pour tous

Retrouver ou prolonger sa mobilité grâce à des aides techniques est un enjeu essentiel de la prévention des chutes.

Exemple d'action proposée dans le Plan antichute 2024-2027 :

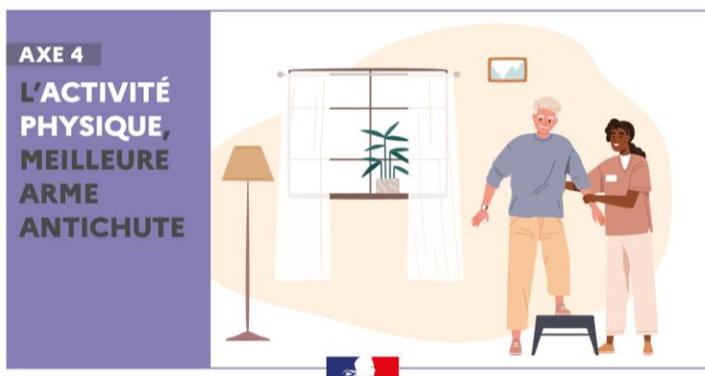
Améliorer l'accès aux équipements et aux aides techniques avec la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie (CFPPA) de La Réunion



A consulter

- o Fiche « Quelles aides technique pour ma mobilité ? » [A consulter ici](#)

Axe 4 : L'activité physique, meilleure arme antichute, soins et accompagnement



L'activité physique, et notamment l'activité physique adaptée, constitue un levier majeur pour réduire le risque de chute.

Exemple d'action proposée dans le Plan antichute 2024-2027 :

Construire et promouvoir une offre d'activité physique adaptée spécifique au public sénior.

Axe 5 : La téléassistance pour tous

La téléassistance à domicile, joue un rôle majeur dans le repérage et le suivi des personnes qui chutent fréquemment.

Exemple d'action proposée dans le Plan antichute 2024-2027 :

Evaluer les besoins en télésurveillance des personnes âgées.



Axe transversal : Informer et sensibiliser

Ce plan passe par l'information et la sensibilisation de tous les publics, personnes âgées, aidants, professionnels, élus et société civile aux risques de chute et à leurs conséquences : en luttant contre la banalisation des chutes, le déni ou la peur de tomber, on réduit le risque de chute et ses conséquences parfois fatales.

[Télécharger le Plan Antichute des personnes âgées 2024-2027 de La Réunion](#)

Cette action est inscrite dans le [Projet Régional de Santé \(PRS\) La Réunion 2023-2033](#).